

# PLAN DE PROTECTION DU WAEC DANS LE CADRE DU COVID 19

à partir du 20 novembre 2020

Version 4.1 (04 décembre 2020)

Valable à partir du 20 novembre 2020 jusqu'à nouvel ordre.

## Situation initiale

Ce concept de protection vise à montrer comment, dans le cadre des mesures de protection actualisées établies par les autorités depuis le 20 novembre, des formations et des activités peuvent être organisées au Centre mondial d'excellence pour le tir à l'arc.

En plus de l'actuelle ordonnance du Conseil fédéral COVID-19 et de la réglementation du canton de Vaud COVID-19 sur les installations sportives et la pratique du sport, les principes suivants doivent être respectés (exception : le sport professionnel selon l'OFSP) :

- Respect des règles d'hygiène de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP)  
<https://www.bag.admin.ch/bag/en/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov.html>
- Distanciation sociale (distance minimale de 1,5 m entre toutes les personnes, pas de contact physique)
- Il est obligatoire d'enregistrer les visiteurs du WAEC et les participants à toutes les activités afin de retracer les éventuelles chaînes d'infection.
- Les personnes, particulièrement à risque, doivent suivre les prescriptions spécifiques de l'OFSP.

## Pas de sport sans un concept de protection plausible !

Conformément au concept de protection du canton de Vaud, de la ville de Lausanne, mais aussi de Swiss Archery et des installations sportives, chaque installation sportive et/ou tout sport doit développer un concept de protection adapté à son entraînement et à l'utilisation des installations.

## Obligation d'information des clubs sportifs

Il est de la responsabilité des clubs sportifs de veiller à ce que :

- Formateurs-instructeurs-entraîneurs ;
- athlètes ;
- les parents en visite

... soient informés en détail sur le concept de protection de leur sport et de leurs installations sportives, connaissent les mesures de protection applicables et les respectent strictement. Les entraîneurs, les athlètes et les visiteurs sont eux-mêmes responsables du respect des mesures de protection.

Le département des sports attirera l'attention sur d'éventuels abus et a le droit d'expulser des personnes de l'établissement. En cas de récidive, l'autorisation d'utiliser les installations sportives sera immédiatement retirée.

Note : le WAEC n'est pas un club mais a la responsabilité, en tant que centre sportif, d'informer ses membres et utilisateurs des règles existantes et de veiller à leur application.

## LE CONCEPT DE PROTECTION DU WAEC

### Qui peut utiliser le Centre mondial d'excellence pour le tir à l'arc ?

Les clubs sportifs et les groupes d'utilisateurs qui ont un concept de protection confirmé par l'OFSP et leurs fédérations respectives. Ceux-ci doivent d'abord obtenir l'accord écrit du WAEC.

- Membres actifs du WAEC.
- Tir à l'arc suisse - Membre du cadre A (sur demande écrite)
- Tout groupe sportif client du WAEC

### 1. Évaluation et tri des risques

Toute personne présentant des symptômes d'infection n'est pas autorisée à entrer dans le Centre, et donc à participer à toute activité organisée ou entraînement. Cette personne doit rester chez elle, contacter son médecin et suivre ses instructions.

Dès qu'un test a été effectué et s'il s'avère positif pour COVID 19, cette personne doit immédiatement informer le WAEC de son statut par e-mail : [info@worldarcherycentre.org](mailto:info@worldarcherycentre.org). Elle doit fournir son nom complet, son numéro de téléphone, son sport, ses heures de présence au Centre dans les 14 jours précédant la confirmation par le COVID 19.

Si cette personne est membre de LUC Unihockey, Kyudo, ECOVIE, COFOP, Rollerschool ou EHL, la personne infectée doit immédiatement signaler l'événement à son responsable. Le responsable de l'activité doit également informer d'urgence le WAEC. Là encore, le nom complet, le numéro de téléphone, le sport, les heures de présence au Centre dans les 14 jours précédant la confirmation de la COVID 19 doivent être fournis.

### 2. Voyage aller-retour au Centre

La WAEC recommande, dans la mesure du possible, de ne pas prendre les transports publics et de donner la préférence aux moyens de transport privés (vélo, voiture, etc.).

### 3. Infrastructure

- a. Si les conditions et les concepts de protection mentionnés sont respectés, les zones suivantes du Centre sont à la disposition des membres et des utilisateurs du WAEC :
  - Easton Hall : Les archers amateurs peuvent s'entraîner individuellement et prendre des leçons (1 archer, 1 coach). Un espace de 15m<sup>2</sup> est demandé pour chaque personne présente.
  - Exceptions : les sports individuels ou en groupe sont autorisés pour les enfants de moins de 16 ans et les groupes scolaires (jusqu'au secondaire II). Un archer par cible.

Le port du masque est obligatoire en dehors des activités sportives dès l'âge de 12 ans.

- Terrain extérieur Sportoto : idem Easton Hall
- Lits d'hydromassage : FERMÉS
- Fitness : ouvert, max 5 personnes.
- Toilettes. Les toilettes seront désinfectées et nettoyées régulièrement.
- Restaurant : FERMÉ JUSQU'AU 09 DÉCEMBRE
- Nico's corner : 2 tireurs maximum sur la ligne de tir, et un total de 5 personnes dans la zone, en respectant toujours la distance sociale, le port du masque est obligatoire en dehors de la pratique sportive.
- Vestiaires et douches non accessibles sauf pour les moins de 16 ans et les groupes scolaires
- Sauna : FERMÉ
- Le port d'un masque de protection est obligatoire dans le Centre. Si nécessaire, le WAEC peut fournir un masque chirurgical. Veuillez en faire la demande à la réception ou auprès de tout membre du personnel du WAEC.

b. Le Centre recommande que chacun apporte sa propre bouteille d'eau pour limiter le risque de contamination.

c. Nettoyage / désinfection :

Les utilisateurs et les membres sont eux-mêmes responsables du nettoyage et de la désinfection des éléments suivants :

- Matériel de sport individuel utilisé (arc, bancs, buts, etc.)
- Nico's corner (tir sportif), désinfection du matériel courant avant/après utilisation.

### **Les mains doivent être soigneusement lavées (ou désinfectées) avant et après chaque session de formation.**

Les poignées de porte et les mains courantes sont désinfectées par le personnel du WAEC plusieurs fois par jour. Les toilettes et les sols sportifs utilisés sont nettoyés régulièrement par le personnel du WAEC.

d. Processus d'accès et d'entrée dans les installations :

Les heures d'ouverture du Centre restent inchangées :

<b>Du lundi au samedi</b>	<b>09h00 - 20h00</b>
<b>Dimanche</b>	<b>09h00 - 18h00</b>

L'accès au WAEC se fait par l'entrée principale (sauf Unihockey, qui a son accès à la halle en utilisant la rampe. Cela permet d'éviter les flux importants et la concentration des joueurs à l'entrée principale). Des canaux d'entrée et de sortie uniques sont installés pour réguler le débit de la manière la plus sûre possible. Veuillez suivre les marquages au sol et respecter la distance de 1,5 mètres entre chaque personne.

À l'entrée, chaque visiteur est prié de remplir un formulaire d'entrée et de sortie, ou d'utiliser l'application MINDFUL (code QR disponible à la réception). Chaque personne devra indiquer

ses nom, prénom, numéro de téléphone, date, heure d'arrivée et de départ. Les clubs et les groupes d'utilisateurs doivent tenir un registre des personnes présentes à chacune de leurs sessions de formation et fournir ces informations (formulaire) à la réception à la fin des activités.

Les athlètes se rendent directement dans leur zone d'entraînement et y installent leur équipement. Respectez la distance de 1,5 mètre entre chaque athlète, le contact physique n'est pas autorisé.

Les utilisateurs encore autorisés à pratiquer (clubs, écoles) ne sont autorisés à entrer dans l'établissement que 5 minutes avant le début de sa formation. La séance d'entraînement se termine 5 minutes avant l'heure de fin de la période réservée (sauf si l'entraînement se termine à 20 heures).

Les spectateurs, parents, compagnons sont autorisés à rester dans les tribunes des spectateurs si la distance sociale de 1.5 m est respectée. Les visiteurs, parents ou spectateurs doivent également s'inscrire à l'entrée du Centre. Le port d'un masque est obligatoire en permanence.

#### 4. Procédures pour les entraînements de tir à l'arc - réglementation

- a. Le WAEC adopte les principes généraux des mesures de protection émises par Swiss Archery et les autorités.

Chaque archer reste dans la zone de tir qui lui est assignée. La distance de 2,3 mètres entre les archers et les entraîneurs doit être respectée. Le port d'un masque de protection est obligatoire, sauf au moment du tir.

L'entraînement de tous les athlètes peut avoir lieu dans le respect des mesures de sécurité ci-dessus. Seules les leçons individuelles sont autorisées. Les leçons de groupe ne sont pas autorisées pour les plus de 16 ans. La distance sociale s'impose pour ces groupes ainsi que le port du masque pour les coaches.

- b. Pour les autres utilisateurs sportifs, les détails de leurs séances d'entraînement sont définis par le concept de protection émis par la fédération sportive correspondante.

- c. Matériel de tir à l'arc

Le WAEC recommande que chaque archer utilise son propre équipement. Pour ceux qui utilisent le matériel du Centre, veuillez demander au personnel du WAEC de vous le prêter, afin de vous assurer qu'il a été désinfecté au préalable. Toute personne utilisant les équipements du WAEC doit les conserver et s'assurer qu'ils ne sont pas échangés ou utilisés par une autre personne pendant cette période, elle est responsable de leur entretien et de leur utilisation correcte. Lorsqu'il n'est plus nécessaire de conserver ce matériel, l'utilisateur le rendra au personnel du WAEC, qui veillera à ce qu'il soit désinfecté et prêt pour une autre activité ou un autre utilisateur.

Les clous de fixation sont à usage unique : chaque archer doit en prendre 4 (de la boîte de clous propres) et les garder avec son équipement. Le WAEC demande que chaque archer continue à utiliser ses propres clous lorsqu'il retourne à l'entraînement les autres jours. Dans le cas où l'archer souhaite les rendre, un conteneur de clous "usagés" est disponible. Ceux-ci seront désinfectés régulièrement par le personnel du WAEC.

## 5. Responsabilité de la mise en œuvre sur place

L'organisateur de toute activité sportive (club, association, WAEC) est responsable de la surveillance et du contrôle de la mise en œuvre des mesures de protection établies par le WAEC et leur fédération sportive respective. Tous doivent travailler ensemble de manière responsable pour lutter contre le coronavirus et sa propagation.

En cas de non-respect de ces directives, le WAEC vous rappellera l'obligation de respecter la réglementation. En cas de récidive, le WAEC se réserve le droit d'exclure temporairement un Membre, un groupe ou un club de l'accès et de l'utilisation du Centre.

## 6. Communication

Ce document a été envoyé aux différents utilisateurs du WAEC par e-mail et affiché à l'entrée du Centre sur le panneau d'information. Il est également disponible sur le site web : [www.worldarcherycentre.org](http://www.worldarcherycentre.org).

Les clubs ou associations utilisant le Centre doivent informer et fournir au directeur du WAEC leurs plans de protection spécifiques à leur sport. Ceux-ci seront également affichés sur le panneau d'information à l'entrée.

Activité	Statut	remarques
FITNESS	OUVERT	Maximum 5 personnes
SAUNA	FERMÉ	
SALLES DE RÉUNION	AUTORISÉES	Maximum 5 personnes par salle portant un masque
RESTAURANT	FERMÉ	
Vestiaires et douches	FERMES	Exception : les moins de 16 ans et les groupes scolaires
TOILETTES	OUVERTES	
ATELIER-Salle de réparation des équipements	OUVERT	1 personne maximum et portant un masque
Bureaux du WAEC	OUVERTS	Le personnel doit porter un masque lorsqu'il n'est pas seul au bureau. Travail à domicile lorsque cela est possible.
Activité scolaire tir à l'arc (jusqu'au secondaire II)	AUTORISEE	
Événements commerciaux ou activités en groupe pour entreprise	ANNULÉS	
Anniversaires – tir à l'arc (adultes)	ANNULÉS	
Anniversaires – tir à l'arc des moins de 16 ans	AUTORISÉS	Respecter toutes les mesures COVID
Entraînements individuels de tir à l'arc	AUTORISES	Tous archers professionnels ou amateurs
Entraînements de GROUPE de tir à l'arc ou événements de tir à l'arc	ANNULÉS	Entraînement des membres du WAEC Lundi + Vendredi
Coaching privé	AUTORISE	Leçon 1 personne uniquement

DISCOVER, START et IMPROVE : cours de tir à l'arc	ANNULÉS	
YPGs Archery (moins de 16 ans) Groupes de performance pour les jeunes	AUTORISÉS	Respecter la distance sociale et désinfecter le matériel. Mercredis et samedis.
AVTA Relève - sessions de formation (moins de 16 ans)	AUTORISÉ	Les entraîneurs et les parents doivent porter un masque. Respecter la distance sociale - un archer par cible
Les classes de YOGA	ANNULÉES	
THAI BOXING	ANNULÉ	
EHL Spinning & Circuit training	ANNULÉ	
TAKEN REFUGE – tir sportif	AUTORISÉ	Les entraîneurs portent un masque. Tous les équipements utilisés doivent être désinfectés à la fin de la session d'entraînement
Entraînement de UNIHOCKEY U-16 ou mineurs	AUTORISÉ	Suivre les règlements de Swiss Unihockey
UNIHOCKEY entraînements des adultes	ANNULÉS	
Swissrollerschool (moins de 16 ans)	AUTORISÉ	Dimanches
Activités du COFOP dans la halle EASTON	AUTORISÉES	A obtenu une autorisation des autorités
École de massage ECOVIE	AUTORISÉE	A obtenu une autorisation des autorités
KYUDO	AUTORISE	Considéré comme sport individuel

La direction de la WAEC